

3 G HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital de 91 215 €

C 0 S.C.L.M

Zone de la Lézarde

97232 LE LAMENTIN

R.C.S : FORT DE FRANCE B 419 900 741

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2024

SOCIETE CARIBEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT

3 LOTISSEMENT LES MANGLES ACAJOU,

97232 LE LAMENTIN

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de FORT DE FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3 G HOLDING relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, concernant la détermination des dépréciations des titres de participation et des créances, sur la base des éléments disponibles lors de nos contrôles, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

M

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait au Lamentin, le 13 Septembre 2024

Le Commissaire aux comptes

SOCIETE CARIBEENNE DE CONSEIL ET D'AUDIT



Dominique LEVALOIS

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	105 609	75 653	29 956	33 806	- 3 850
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	420 150		420 150	420 150	
Constructions	1 167 512	491 643	675 869	705 261	- 29 392
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	197 217	106 988	90 229	117 488	- 27 259
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 730 443	2 305	2 728 138	2 728 138	
Créances rattachées à des participations	2 672 412		2 672 412	2 320 539	351 873
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	68 875		68 875	68 875	
TOTAL (I)	7 362 218	676 589	6 685 629	6 394 256	291 373
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	364		364	1 815	- 1 451
Clients et comptes rattachés	549 267		549 267	496 258	53 009
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	20 804		20 804	6 000	14 804
. Organismes sociaux				12 129	- 12 129
. Etat, impôts sur les bénéfices				49 838	- 49 838
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 414		16 414	16 685	- 271
. Autres	1 752 289	432 993	1 319 296	1 543 143	- 223 847
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	1 493 601		1 493 601	844 690	648 911
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	14 616		14 616	20 212	- 5 596
TOTAL (II)	3 847 355	432 993	3 414 362	2 990 769	423 593
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	11 209 572	1 109 582	10 099 990	9 385 025	714 965

3G HOLDING

VOIE 1 C/O SCLM ZI LA LEZARDE 97232 LE LAMENTIN

Bilan (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	91 215	91 215	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	9 122	9 122	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	2 562	2 562	
Autres réserves	7 498 105	5 759 503	1 738 602
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice	991 635	2 170 353	-1 178 718
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	8 592 638	8 032 755	559 883
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	268 000	647 378	- 379 378
. Découverts, concours bancaires	282	123	159
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 307	218	1 089
. Associés	1 008 833	364 744	644 089
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 515	39 900	615
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	29 986	36 915	- 6 929
. Organismes sociaux	85 649	208 257	- 122 608
. Etat, impôts sur les bénéfices	19 819		19 819
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	50 468	52 974	- 2 506
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 493	1 762	731
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 507 352	1 352 271	155 081
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	10 099 990	9 385 025	714 965

3G HOLDING

VOIE 1 C/O SCLM ZI LA LEZARDE 97232 LE LAMENTIN

3G HOLDING

Compte de résultat

3G HOLDING

VOIE 1 C/O SCLM ZI LA LEZARDE 97232 LE LAMENTIN

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	1 415 952	166 661	1 582 613	1 515 767	66 846 4,41
Chiffres d'affaires Nets	1 415 952	166 661	1 582 613	1 515 767	66 846 4,41
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			13 248	17 578	- 4 330 -24,63
Autres produits			0	236	- 236 -100
Total des produits d'exploitation (I)			1 595 861	1 533 581	62 280 4,06
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			534 454	525 477	8 977 1,71
Impôts, taxes et versements assimilés			87 441	84 844	2 597 3,06
Salaires et traitements			509 928	499 431	10 497 2,10
Charges sociales			220 698	234 517	- 13 819 -5,89
Dotations aux amortissements sur immobilisations			64 736	55 149	9 587 17,38
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			4	17	- 13 -76,47
Total des charges d'exploitation (II)			1 417 259	1 399 434	17 825 1,27
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			178 602	134 148	44 454 33,14
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations			982 350	2 008 487	-1 026 137 -51,09
Produits des autres valeurs mobilières et créances			104	104	N/S
Autres intérêts et produits assimilés			34 548	4 583	29 965 653,83
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			1 017 002	2 013 069	- 996 067 -49,48
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			36 844	26 912	9 932 36,91
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			36 844	26 912	9 932 36,91
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			980 158	1 986 157	-1 005 999 -50,65
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			1 158 760	2 120 305	- 961 545 -45,35

3G HOLDING

VOIE 1 C/O SCLM ZI LA LEZARDE 97232 LE LAMENTIN

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		199 988	- 199 988	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		199 988	- 199 988	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		135	- 135	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 036	3 750	- 714	-19,04
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	109 234	98 018	11 216	11,44
Total des charges exceptionnelles (VIII)	112 270	101 903	10 367	10,17
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-112 270	98 085	- 210 355	-214,46
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	54 855	48 036	6 819	14,20
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 612 863	3 746 638	-1 133 775	-30,26
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	1 621 229	1 576 285	44 944	2,85
RESULTAT NET	991 635	2 170 353	-1 178 718	-54,31
Dont Crédit-bail mobilier	7 552	7 491	61	0,81
Dont Crédit-bail immobilier				

3G HOLDING

VOIE 1 C/O SCLM ZI LA LEZARDE 97232 LE LAMENTIN

3G HOLDING

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 099 990,39 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 991 634,82 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement 2016-07 homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations Financières : La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

3 G HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital de 91.215 €
Siège social : Chez SCLM, Voie n°1, Zone de la Lézarde
97232 Le Lamentin
R.C.S. Fort-de-France – SIREN 419 900 741

Procès-verbal des délibérations
de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 septembre 2024
Affectation du résultat
(Exercice clos le 31 mars 2024)

- DEUXIÈME RÉSOLUTION -

Sur proposition de la gérance et après avoir constaté au passif du bilan de l'exercice clos le 31 mars 2024 un compte « Résultat de l'exercice » bénéficiaire de 991.635 €, l'assemblée générale décide des affectations suivantes :

1. Verser aux associés, à titre de dividende, une somme brute globale de 456.075 €, soit un dividende unitaire brut de 75 € par part sociale à prélever sur le compte « Résultat de l'exercice » bénéficiaire
Soit 456.075 €

Cette somme sera mise en paiement au plus tard le 31 décembre 2024.

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune).

La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Solde du compte « Résultat de l'exercice » : 535.560 €

2. Affecter le solde du compte « Résultat de l'exercice » au compte « Autres réserves ».

Solde du compte « Autres réserves » après affectation : 8.033.665 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes ou d'autres revenus au titre des trois précédents exercices se sont élevées à (*montant / part sociale*) :

Année de la distribution (Exercice)	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2023 (Exercice clos le 31 mars 2023)	71 €	Néant	Néant
2022 (Exercice clos le 31 mars 2022)	40 €	Néant	Néant
2021 (Exercice clos le 31 mars 2021)	39 €	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Certifié conforme par le Gérant

DocuSigned by:
Georges Ozier-Lafontaine
763184AB60614CA...

Georges Ozier-Lafontaine

Gérant